là une réponse suffisante à tous ceux qui disent qu'il n'y a rien à faire transporter par ce chemin de fer intercolonial. 1862, le Nouveau-Brunswick vendait aux Etats-Unis des marchandises pour un montant de \$880,000, et en achetait pour \$2,916,000, payant ainsi en argent comptant aux Etats-Unis une somme de \$2,000,000. La Nouvelle-Ecosse exportait aux Etats pour une valeur de \$1,879,000, et en importait pour \$8,860,000, faisant une autre somme de **\$2,000,000**. Ainsi, ces deux provinces payaient dans un an aux Etats-Unis, la somme d'environ \$4,000,000. Il se fait maintenant un commerce entre les Etats-Unis et ces provinces de dix millions de piastres par année. L'abrogation projetée du traité de réciprocité entrave ce commerce, et n'est-il pas de notre devoir à nous, Canadiens, de nous assurer ce commerce? (Ecoutez ! écoutez !) Est-il un seul commerçant qui ne soit au guet et prêt à se l'assurer de suite s'il y a possibilité de le faire, mais cette possibilité ne saurait exister qu'avec le chemin de fer intercolonial. Une autre question à laquelle je désire appeler l'attention, c'est que la moitié des importations de thé faites par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick sont fournies par les Etats-Unis. Eh bien! c'est justement là un article que nous pourrions transporter par chemin de fer à un prix trèsbas, et il n'est pas un hon. membre de cette chambre qui ne sache que pour le commerce de thé Montréal et Québec font concurrence à New-York et à Boston. marchands du Haut-Canada savent qu'ils ne voudraient jamais aller à Montréal pour y acheter des cargaisons considérables de thé, qui y sont vendues, s'il leur était possible de faire mieux à New-York, et je maintiens, par conséquent, que Montréal et Québec sont en position, aussitôt qu'ils en auront l'opportunité, d'offrir un meilleur marché pour ces provinces que les Etats-Unis. (Ecoutez ! écoutez !) Sous le traité de réciprocité et le système de transit, dans une période de quinze années environ, notre commerce avec les Etats a augmenté de \$9,000,000 à \$37,000,000 ce qui fait quatre cents pour cent. En 1862, les importations canadiennes traversant le territoire des Etats-Unis représentaient une valeur de \$6,000,000, et si nous ne suivons pas avec soin les progrès du commerce tant chez nous qu'aux Etats-Unis, nous serons exposés à perdre ce qui est absolument nécessaire à la prospérité de notre propre pays. Dans ces temps de progrès i

rapides il faut que les hommes marchent les yeux ouverts et avec les événements du jour. (Ecoutes! écoutez!) Et je suis prêt à démontrer, comme j'ai déjà essayé de le faire jusqu'à un certain point, et mon opinion est formée là-dessus, qu'avant que le chemin de fer intercolonial puisse être construit, nous aurons asses d'affaires à lui donner pour qu'il paye ses dépenses, (écoutez! écoutez!) de sorte que la province ne souffrira aucune perte lorsque le chemin sera fait, c'est-à-dire dans trois ans d'ici si nous nous mettons de suite à l'œuvre. je suppose que si cette union se fait, il s'écoulera quelque temps après que la confédération aura eu lieu, avant de décider quelle marche on adoptera pour sa construction, et quand même on en pousserait l'établissement avec la plus grande vigueur, il faudra au moins quatre ans avant qu'il ne soit en état d'être livré à la circulation. Je considère qu'il est tout-à-fait regrettable que nous ayons tardé aussi longtemps à le commencer; si l'on tient compte de la nature de nos relations actuelles avec les Etats-Unis, ce chemin devrait exister à l'heure qu'il est, et je dis qu'il aurait payé ses dépenses au bout d'une autre année. (Ecoutez! écouter!) Quelques hons. messieurs repoussent le projet sous prétexte qu'il n'a pas été suffisamment répandu pour que le peuple de ces provinces ait pu en prendre connaissance. Je ne comprends point cette objection: il n'est pas une des clausos du document aujourd'hui sous considération qui n'ait été publiée à Québec avant que les délégués n'eussent quitté cette cité.

L'Hon. M. CAMPBELL.—Ainsi que dans les journaux du Haut-Canada.

L'Hon. M. SIMPSON.—Mais on a nié que ce fût une copie authentique des résolutions de la conférence.

L'Hon. M. CAMPBELL.—On a simplement nié que ce fût une copie officielle.

L'Hon. M. SIMPSON.—La copie du document qui m'a été envoyée portait cette marque: "confidentielle," et, en conséquence, je ne pus en faire aucun usage.

L'Hon. M. FERRIER.—Je pensais que les hons. membres à qui ces documents avaient été envoyés avaient parfaitement compris la signification du mot "confidentielle." (Ecoutes! écoutes!) Je fus invité à une assemblée très considérable, à laquelle assistaient presque tous les principaux marchands de Montréal, exactement après le départ des délégués pour leurs foyers. Cette assemblée